

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 7 FÉVRIER 2024 À 20h15

PROCES-VERBAL N° 402

Présents	Mmes Caroline ABBET, Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD et Emilia SCHLIPF ; MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE (président), Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ
Excusés	Mmes Christine HUTIN, Sahar NSEIR et Laure VANONCINI
Assistent à la séance	Mmes Anne ZOLLER, Maire, Laure BOVY, adjointe, Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire, Mme Léa BOISADAM, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux des commissions
5. Rapports de conclusion des commissions
 - a) N/A
6. Proposition de l'Exécutif
 - a) Délibérations : N/A
7. Proposition des Conseillers municipaux
 - a) Motion : N/A
 - b) Questions écrites : N/A
8. Dossiers en cours – questions et remarques
9. Divers

- **M. Polte**, président, ouvre le Conseil municipal de ce jour à 20h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous. Puis, il annonce que Mmes Hutin, Nseir et Vanoncini sont excusées.

1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023

- **M. Guyot** émet une demande de modification à la page 2850 (première ligne du 4^{ème} paragraphe sous le point 6) où il est écrit : « M. Guyot annonce une petite rectification mineure ». Il s'agit en effet soit d'une petite rectification, soit d'une rectification mineure.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 ainsi amendé est approuvé par 8 voix pour, 3 abstentions et 0 refus.

[Mme Schlipf rejoint la séance à 20h18.]

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- **Le président** accueille Mme Léa Boisadam de l'entreprise EMH Imagine.com, spécialisée dans la prise de procès-verbaux notamment, qui a été chaudement recommandée par plusieurs communes à Dardagny. **Le président** lui souhaite la bienvenue dans la commune de Dardagny et plein de succès dans cette mission.

- **Le président** annonce la démission de Mme Sahar Nseir. **Le président** donne lecture de sa lettre de démission :

*Monsieur le Président,
Cher Kevin,*

Le 10 février 2021, j'ai eu l'honneur d'entrer au Conseil municipal de la commune de Dardagny, je me suis attachée à remplir au mieux mes obligations et tâches de commissaire. Au mois de juin 2023, mon état de santé ne m'a plus permis d'exercer ma fonction de conseillère municipale.

A ce jour, ma santé ne me permet toujours pas d'assister à toutes les séances du Conseil municipal et aux commissions qui m'ont été attribuées.

En conséquence, il est temps de laisser la place à une personne qui sera en mesure de participer régulièrement aux tâches qui incombent à cette fonction. C'est avec regrets que je vous remets ma démission de la fonction de conseillère municipale avec effet au 31 janvier 2024.

Vous remerciant de votre immense travail pour lequel je vous témoigne mon admiration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Kevin, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président lui souhaite un très bon rétablissement en soulignant que les membres du Conseil municipal auront peut-être la chance de la côtoyer dans ses fonctions à l'avenir.

- **Le président** annonce avoir reçu une lettre adressée au Grand Conseil, aux membres des exécutifs des communes et des Conseils municipaux à propos de la constitution de l'association du tournoi des élues et élus (tournoi de foot et de pétanque). Le tournoi a été arrêté suite à quelques problèmes. Certaines personnes voudraient le relancer. Les élues et élus intéressés sont dès lors invités le mardi 27 février 2024 à 19h30 à la mairie de Plan-les-Ouates pour l'assemblée constitutive.
- **M. Rausis** indique qu'il convient de s'attacher aux premières étapes de l'organisation du voyage du Conseil municipal, à savoir la clôture de la liste des participants. Si cela n'est pas déjà fait, **M. Rausis** remercie les personnes intéressées à contacter Sonia Monteiro à la Mairie (il s'agissait d'un rappel pour ceux qui ne se seraient pas encore inscrits et qui voudraient participer). D'autres informations organisationnelles seront données lors d'une prochaine séance.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** souhaite à toutes et tous ses meilleurs vœux et une belle année.
- Pour rappel, la possibilité de prévoir un texte de quelques lignes sur le travail des commissions réalisé l'année passée à insérer le rapport administratif et financier (avec des photos si possible) avait déjà été évoquée lors de la séance des présidents. Dans l'idéal, le texte devrait être transmis à l'administration au plus tard à la fin du mois de février. Ce travail reviendrait chaque année.

- Le tour de Romandie passera sur la Commune le dimanche 28 avril 2024. Les cyclistes arriveront d'Avully, passeront La Plaine, monteront sur Dardagny, puis repartiront sur les Bailleys pour reprendre Verbois et aller sur la Champagne. Le tour se fera en 4 boucles, ce qui induira quelques désagréments de circulation entre 10h00 et 16h00. Pour **Mme Zoller**, il est assez exceptionnel que le tour de Romandie passe dans la Commune, ce d'autant plus qu'il ne devrait en principe pas causer trop de désagréments puisqu'il prendra place un dimanche.
- **Mme Zoller** évoque ensuite que le championnat Suisse de vélo sur route aura lieu du 20 au 24 juin. Ce championnat est organisé par le Sprinter Club du Lignon pour ses 50 ans (il s'agit de l'un des plus importants clubs cyclistes de Suisse tant au niveau de la formation que de l'encadrement des jeunes). Trois courses sont prévues. La première aura lieu le jeudi 20 juin (**Mme Zoller** reviendra vers le Conseil municipal avec plus d'informations qui sont manquantes à ce jour). Il s'agit d'une course contre la montre de 15 km qui passera par La Plaine et qui montera directement sur Russin. La route de La Plaine sera donc impactée. Les élites internationales feront deux tours. Le défi Boscardin prendra place le samedi 22 juin avec une partie réservée aux enfants de 7 à 14 ans, les femmes pour les titres nationaux à 13h15 et la classique genevoise à 17h00 (qui se passait à Satigny auparavant). Le dimanche 23 juin, des courses en matinée auront lieu pour les moins de 17 ans. Dès 11h, des courses seront dédiées au paracyclisme et au handibike et à 13h15 pour les élites et professionnels. Les perturbations seront le plus importantes le jeudi.
- **Mme Zoller** dresse un historique du recours contre l'installation d'une antenne Salt 5G à l'entrée du village de Dardagny. Pour rappel, une pétition avait été signée en novembre 2017 et un préavis défavorable du Conseil municipal avait été émis en décembre 2017. L'autorisation de construire était entrée en force en septembre 2018 et un recours avait été effectué par la Commune ainsi que par Patrimoine Suisse qui s'est associé à la Commune pour autant qu'elle finance le recours (ce qu'elle avait accepté à l'époque). Salt devait depuis cette date proposer une simulation de l'antenne vers la salle polyvalente plutôt qu'à l'entrée du village. Salt n'a cependant jamais fait de proposition de maquette. En janvier 2019, l'entrée en force de l'autorisation a été gelée. La décision a été suspendue d'année en année en attendant que Salt contacte la Commune pour faire des simulations. Ce rendez-vous n'a jamais eu lieu. La Commune a reçu pour information en date du 4 janvier 2024 la renonciation de Salt à faire usage de l'autorisation de construire. En cas de besoins futurs, Salt se rapprochera de la Commune. Ce dossier est donc clos, il n'y aura pas d'antenne à l'entrée du village.
- Les élections 2025 auront lieu pour les municipaux et le premier tour des exécutifs le 23 mars 2025. Le second tour de l'élection des exécutifs communaux est fixé au dimanche 13 avril 2025. La date butoir pour déposer les listes sera le 2 décembre 2024 avant midi (un mois avant ce qui avait été fait pour la précédente législature). Il sera nécessaire d'organiser une date de séance de législature pour la population afin de présenter les travaux réalisés sur la seconde partie de la législature. **Mme Zoller** reviendra également lors du prochain Conseil municipal prévu au mois de mars pour faire un tour d'horizon afin de savoir qui est sûr de se représenter et qui est sûr de ne pas se représenter. Bien que la décision ne soit pas irrévocable, elle permettra de connaître le nombre de candidats à rechercher, tout en sachant que la séance ouverte à la population devra être agendée autour du mois d'octobre (**Mme Zoller** spécifie qu'il sera possible d'aller chercher les listes dès le 7 octobre).

- **Mme Bovy** évoque tout d'abord Optima Lux, le plan lumière du Canton qui sera opérationnel pour la Commune de Dardagny la semaine du 4 mars. Ce plan concerne l'extinction permanente et totale des lumières sur les routes cantonales. **Mme Bovy** temporeise toutefois la situation pour Dardagny. En effet, la Commune compte 93 points lumineux sur les routes cantonales. Or, avec les exceptions qui s'appliquent (passages piéton, carrefours, passages sous voie) seuls 36 points lumineux seront éteints et 57 resteront allumés. Autrement dit, plus de 60 % de l'éclairage continuera à être allumé sur les routes cantonales à Dardagny. En ce qui concerne les routes communales, l'extinction est prévue courant 2025 (tout dépendra du budget 2025). **Mme Bovy** précise qu'Optima Lux s'appliquera dans tout le canton par palier et par secteur. Il s'agit d'une mesure réversible en tout temps et d'un test d'un an pour le Canton. Si durant l'année test les communes se rendent compte que des éléments ne vont pas, elles peuvent en tout temps intervenir auprès de l'Etat pour demander des mesures correctrices.
- **Mme Bovy** rappelle avoir proposé lors d'un Conseil municipal de 2023 de visiter la RTS. Huit personnes avaient alors fait part de leur intérêt. Des seniors sont également intéressés, ce qui représente au total une vingtaine de personnes. La visite a été fixée au jeudi 23 mai 2024 à 14h00 à la réception de la RTS (les visites ne peuvent avoir lieu que durant les heures ouvrables la semaine). Les personnes qui ne peuvent finalement pas venir sont invitées à en avvertir l'administration. La Commune organisera le transport.
- **Mme Hutin Zumbach** annonce que le local compte un nouveau moniteur et une nouvelle animatrice et espère qu'il y aura cette fois un peu plus de stabilité au sein de l'équipe. L'animatrice se nomme Aschtare Salih et le moniteur Ismaël Touré. Ces deux personnes ont commencé début janvier. Cela n'a pas pénalisé la fréquentation du local. La priorité est de trouver des horaires qui soient le plus adéquat possible (ils devraient être mis sur pied d'ici début mars ou à la rentrée après les vacances de février). La FASE est également en train de modifier le découpage des secteurs. Le Mandement va ainsi rejoindre la région Champagne-Rhône sous la responsabilité de Mathias Metzler (Matthieu Forest, le responsable actuel, quitte la FASE au mois de juin).
- Concernant le dossier des arrêts de bus bloquants (dont le rapport de conclusion a été voté) devant l'école de La Plaine et aux Tilleuls, un travail a été effectué avec le bureau Citec. L'association des propriétaires de tracteurs a été consultée et a émis des remarques pertinentes et constructives. Une séance de synchronisation a eu lieu avec les différents services de l'Etat à laquelle M. Etienne de Citec a participé. Son issue était toutefois inattendue. Malgré le fait que la Commune ait consulté l'OCT et l'OCGC avant de soumettre son projet, elle doit à nouveau faire des comptages et ramener des preuves de l'utilité de ces installations. L'exécutif continue de suivre ce dossier. Dans la foulée, différents arrêts de bus qui se trouvent sur la route cantonale à Dardagny seraient mis aux normes.

4. Question sur les procès-verbaux de commission

- **M. Guyot** note qu'il est fait mention dans le PV de la commission Sécurité du 28 novembre 2023 de radars pédagogiques « avec relevé ». M. Guyot s'enquiert de ce dernier terme.

M. Todesco répond que les radars pédagogiques enregistrent des données à chaque fois qu'ils sont en marche. Comme le fait de relever des données implique un certain travail, il n'y a pas de relevé de données systématique.

M. Todesco mentionne que la demande de relevés est mise en place dans des endroits où des relevés n'ont pas encore eu lieu ou des endroits où des informations sont nécessaires (notamment sur le nombre de véhicules qui passent et leur vitesse). Des compteurs ont pour ces raisons été installés à La Plaine. Ces radars pédagogiques avec relevé donnent une bonne vision de la densité du trafic et des éventuels excès de vitesse.

M. Wyss rapporte à titre de complément que ces radars doivent à chaque fois être ramenés en Mairie avec leur batterie afin de pouvoir télécharger les données. Pour rappel, il avait été décidé de les lire à chaque fin d'un test sur une rue ou une route. Or, les radars contenaient en 2023 toutes les données depuis le début de l'année, ce qui rendait leur lecture très difficile. Ils seront dorénavant lus à chaque changement d'emplacement.

- **Mme Röthlisberger Couillaud**, dont la question se rapporte aussi au PV de la commission Sécurité, souhaite savoir si les parents ont été avertis du fait qu'ils ne peuvent plus se parquer le long de la salle polyvalente. **Mme Röthlisberger Couillaud** aimerait également connaître leur réaction.

M. Vuissoz indique avoir posé des petites affiches sur les pare-brise des voitures. Depuis, plus personne ne se gare sur le trottoir étant donné que le GIAP sort depuis l'arrière du bâtiment.

5. Rapports de conclusion des commissions

a) N/A

6. Proposition de l'Exécutif

a) Délibérations : N/A

7. Proposition des Conseillers municipaux

a) Motion : N/A

b) Question écrite : N/A

8. Dossiers en cours – questions et remarques

- **M. Guyot** revient sur le plan cantonal de lumière en se demandant s'il est prévu de réduire la luminosité dans les zones d'exception.

Mme Bovy explique que la lumière ne sera pas réduite dans les zones d'exception (à savoir les arrêts TPG, les passages piétons et les passages sous voie). Les autres points lumineux sur les routes cantonales seront à l'inverse totalement éteints. **Mme Bovy** commente que les SIG vont envoyer un tout-ménage à chaque citoyen. De son avis, la communication est bien faite. La Commune avisera de la nécessité d'envoyer également un tout-ménage une fois que les SIG auront envoyé le leur (il devrait parvenir sous peu étant donné que les mesures entreront en vigueur dans la semaine du 4 mars).

- **M. Rausis** s'enquiert de l'avancement des travaux de l'auberge.

Mme Zoller déclare que la Commune a reçu l'autorisation de construire le 21 décembre. Le délai de recours de 30 jours arrivait à échéance le samedi 3 février mais le premier jour ouvré

était le lundi 5 février. Or, d'après les contacts de Mme Bovy, la Commune devra attendre jusqu'au 12 février avant de pouvoir se réjouir. **Mme Zoller** commente toutefois que les lettres pour les rendez-vous d'huissier sont parties ce lundi (la Commune a considéré qu'il n'y aurait pas de recours). L'huissier va prendre contact avec tous les voisins. Un premier rendez-vous a eu lieu avec M. et Mme McClellan pour leur présenter le projet car le chemin qui borde la terrasse leur appartient (il est grevé d'une servitude de passage). En sus, les premières adjudications ont été rendues. Les travaux commenceront par un rendez-vous de police pour le chantier et par les forages pour les sondes géothermiques.

9. Divers

- **Mme Bovy** remercie au nom de l'Exécutif les Conseillers municipaux pour leur participation à la raclette des aînés. Le magicien était très apprécié et les aînés sont très contents. En revanche, la roue à raclette n'a pas eu l'effet escompté. **Mme Bovy** pense que cet exploit ne sera pas réitéré la prochaine fois.

M. Bodenmann annonce que toutes les personnes désireuses de recevoir des photos de cette journée peuvent le contacter pour les recevoir par e-mail.

M. Vuissoz suggère à Mme Bovy de prévoir à l'avenir des racleurs adéquats pour la roue à raclette.

Mme Bovy rappelle que la roue à raclette a été proposée en guise de remerciements suite aux dernières Caves Ouvertes. Or, lors de ces Caves Ouvertes, cinq hommes qui avaient l'habitude de racler s'occupaient de cette roue à raclette, contrairement au repas des aînés. L'intention était donc bonne mais son exécution un peu plus compliquée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h50. **Le président** remercie les personnes présentes pour leur ténacité et leur engagement et leur souhaite tout de bon pour 2024.

Le président



Kevin Polte

Une conseillère municipale



Tracy Monney

Le secrétaire



Roger Wyss